



Suisse - Schweiz - Svizzera

CERTIFICAT POUR L'EXPORTATION

Déclaration de l'exportateur

Exportateur :		Pays de production :	
Destinataire :		Pays de destination :	
Moyens de transport :		Numéro de facture :	
Description des produits :			
Masse brute (kg) :	Masse nette (kg) :	Nombre et nature des colis :	Marques et numéros des lots :
Le soussigné certifie que : <ul style="list-style-type: none">- les produits ci-dessus sont conformes aux exigences légales de Suisse- les produits ci-dessus peuvent être librement vendus en Suisse- les produits ci-dessus sont aptes à la consommation humaine- les produits ci-dessus ne sont pas, en l'état actuel des connaissances, dangereux pour la santé humaine- l'entreprise produisant les produits ci-dessus dispose d'un système d'autocontrôle			
Annexes :			
Nom et fonction :	Lieu :	Date :	Signature :

Attestation de l'autorité compétente

Le responsable soussigné atteste que tous les produits et leurs ingrédients commercialisés en Suisse doivent répondre aux exigences du droit alimentaire suisse. Selon cette législation, les produits alimentaires ne doivent pas seulement être produits dans des conditions d'hygiène irréprochables, mais ils ne doivent pas contenir de substances dont la nature ou la quantité pourrait être dangereuse pour la santé humaine. A cet effet, l'entreprise exportatrice ci-dessus fait l'objet de contrôles par les autorités de contrôle officielles.			
Le responsable de l'organe de contrôle officiel :		Kantonales Laboratorium Basel – Landschaft Gräubernstrasse 12 4410 Liestal	
No de certificat :	Lieu :	Date :	Signature et timbre :
	4410 Liestal		Dr. Peter Wenk, Kantonschemiker